

Le mercredi 2 juin 2021

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 31 mai 2021**

**Présents :**

Mmes et MM. Christèle BARET, Gaëlle BENISTANT, Albert BUISSON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD, Nathalie LYONNE, Laure MATHIEU, Jean-Michel OLIVE, Alexandre PICAT, Audrey ROUSSET, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI

**Absent :** néant

**Excusés :** MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Gérard CAMBON, Benjamin OUVRARD

**Procuration :** néant

**Secrétaire de séance :** Mme Laure MATHIEU

**Président de séance :** M. Albert BUISSON

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Mme Laure MATHIEU se propose pour être la secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

**2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (26/04/21)**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour : 12                      contre : 0                      abstention : 0

**3. Présentation de la centrale villageoise « Watt isère »**

Invitation de MM. Luc DELVA, président de Watt Isère, Raphaël TRUJILLO, personnes qualifiées, afin de présenter la S.A.S. Watt Isère.

Les centrales villageoises (marque déposée) sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Nous pouvons retrouver des centrales villageoises sur tout le territoire français, mais on dénote une concentration de ces dernières dans le sud-est de la France.

Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social).

Sur le territoire du Sud-Grésivaudan, il y a deux centrales villageoises qui interviennent :

- Au Sud : La centrale des « Portes du Vercors »,
- Au Nord : La centrale « Wattisère ».

La centrale « Wattisère », qui s'occupe de notre secteur, a été créée en février 2020 et a son siège en mairie de l'Albenc. Elle est composée de citoyens bénévoles pour la transition écologique.

Wattisère rayonne sur 20 communes. Statut de S.A.S. (société commerciale). L'objectif de la S.A.S. est de défendre les énergies renouvelables mais aussi les efficacités énergétiques au niveau local. Modèle économique : installation de panneaux solaires sur des bâtiments publics et privés aux frais de la société :

- Exploitation des panneaux au profit de la société pour financer les investissements,
- Revente de l'énergie à EDF, le prix est fixé en début de convention et sera pérenne sur les vingt années,
- Exploitation pendant 20 ans et au terme des 20 ans, l'installation est cédée aux propriétaires en état de fonctionnement, sachant que la durée de vie de ces installations est d'environ 35 ans.

Pour pouvoir fonctionner, Wattisère fait appel aux actionnaires privés permettant d'avoir des fonds propres. Quel que soit l'investissement de l'actionnaire, il exerce les mêmes droits qu'il soit détenteur d'une part ou de 100 parts.

S.M.V.I.C. soutient les deux centrales installées sur le territoire. Plusieurs toitures de bâtiments de la communauté de communes ont été équipés de panneaux photovoltaïques par la centrale villageoise des Portes du Vercors.

Différents projets sont en cours :

communes de Varacieux, salle des fêtes de Chasselay, médiathèque de St. Quentin sur Isère, bâtiment Aplomb à Cras ; mais aussi le projet de maison de santé à Pont en Royans.

Le président de Wattisère nous précise que les panneaux solaires en fin de vie sont recyclés via une filière spécialisée.

Démarche des centrales villageoises est née dans le Vercors il y a une dizaine d'années.

Monsieur le maire rappelle que sur la commune de L'Albenc, une réflexion globale sur l'ensemble des bâtiments communaux dans le cadre de la transition énergétique est menée. Il informe également que les Bâtiments de France n'interdisent plus l'installation de panneaux solaires mais demande des adaptations pour que ceux-ci soient discrets dans le périmètre du château.

La commune, dans le cadre du plan de relance, a fait une demande de subvention. Notre dossier a été retenu à hauteur de 35 % dans le cadre du plan de relance de l'Etat. D'autres financements sont recherchés par ailleurs. Ce projet comprend la reprise de l'isolation des bâtiments communaux, la reprise du mode chauffage des bâtiments.

Faire info sur notre site internet + article dans journal municipal + mél aux habitants (cf <https://www.wattisere.centralesvillageoises.fr/>)

#### **4. Délibération pour valider une modification des statuts de S.M.V.I.C.**

Suite à la fusion des E.P.C.I. du Sud Grésivaudan intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a lieu de procéder à l'actualisation des statuts de S.M.V.I.C. afin de garantir la sécurité juridique de ses actes.

**Considérant** la volonté de l'exécutif intercommunal d'investir les enjeux en matière de promotion et de prévention santé du territoire amenant la Communauté de communes à être la structure support de coordination d'un réseau territorial de promotion de la santé (animation groupe « Covid -19 ») et

d'élaborer un Contrat Local de Santé d'une part et la possibilité de nouvelles créations de Maisons de Santé sur le territoire intercommunal d'autre part,  
**Considérant** qu'aux termes de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités, il y a lieu de procéder à l'actualisation des statuts par délibérations concordantes de S.M.V.I.C. et de ses communes membres dans les conditions de la majorité qualifiée.

Le projet de statuts est présenté aux membres du conseil municipal, tel qu'annexé à la présente délibération.

Il est demandé d'approuver les statuts de S.M.V.I.C. tels que présentés et notamment les compétences statutaires de S.M.V.I.C. et la liste des équipements d'intérêt communautaire telle qu'annexée aux présents statuts.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

**D'approuver** les statuts de S.M.V.I.C. tels que présentés et notamment les compétences statutaires de S.M.V.I.C.,

**D'approuver** la liste des équipements d'intérêt communautaire telle qu'annexée aux présents statuts.

#### **5. Délibération pour paiement en ligne des activités périscolaires**

Dans le cadre de la mise en place du logiciel de gestion des services périscolaires, il est prévu d'offrir aux parents la possibilité du paiement en ligne des factures. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de formalités, créations d'un compte PayFip avec la D.G.F.I.P. (Direction Générale des finances publiques) et d'un compte D.F.T. (compte de dépôts de fonds au Trésor public), conventions....

Il est demandé aux membres présents et représentés d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

**D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **6. Réflexion sur modification des horaires d'accueil à la garderie périscolaire**

Mme Nathalie LYONNE informe des réflexions menées lors du groupe de travail réuni à cet effet.

Le retour de l'enquête menée auprès des parents démontre un besoin d'augmenter la durée du temps de garderie du soir. L'horaire de fin serait porté à 18h15.

Afin d'organiser au mieux ces modifications, les enseignants ont été sollicités concernant la mise à disposition de salles de classe si nécessaire. Le personnel communal a été également consulté et valide les modifications d'amplitude de travail néanmoins le besoin d'une troisième personne se profile.

Il est évoqué la tarification de ce service suite à l'interrogation de M. Paul ROUX s'interrogeant sur l'impact du coût supplémentaire de ce service. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Mme Nathalie LYONNE rappelle les conditions tarifaires actuelles et évoque ce qui a été discuté lors du groupe de travail. Une nouvelle tarification sera mise en place en intégrant une nouvelle tranche facturable correspondant au créneau 17h45 – 18h15. Concernant la tarification du service cantine, aucune modification sera apporté grâce au maintien des prix effectué par notre traiteur.

Il est demandé aux membres présents et représentés de valider la modification des horaires du service périscolaire.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

**D'approuver** la modification des horaires du service périscolaire et de porter la fin de la garderie à 18h15,

**D'autoriser** monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**7. Présentation du permis de construire de l'extension de l'école**

Monsieur le maire présente les plans réalisés par M. Alain FRANCOIS, architecte D.P.L.G., relatif à l'extension de l'école maternelle de L'Albenc.

Il est interrogé sur le devenir des arbres fruitiers et le garage à vélo. Monsieur le maire précise que les arbres fruitiers seront déplacés et que le garage à vélo sera maintenu sur l'emplacement actuel.

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de construire en mairie pour réaliser les travaux d'extension de l'école maternelle et de la création d'un préau.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,

Vu le projet d'extension de l'école maternelle et de la création d'un préau,

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

**D'autoriser** monsieur le maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.

**8. Mise en place d'un prêt concernant les travaux d'investissement de la commune**

Considérant que pour financer les travaux d'investissements prévus au budget primitif 2021 et de la nécessité de recourir à un emprunt de 300 000 € pour équilibrer la section d'investissement, en complément des subventions.

Monsieur le maire précise que cinq établissements bancaires ont été consultés : Crédit Agricole Centre Est (C.A.C.E.), Crédit Agricole Sud Rhône Alpes (C.A.S.R.A.), Caisse d'épargne, Crédit mutuel, Caisse de dépôts et de consignations.

Seul le C.A.C.E. nous a adressé une proposition de prêt :

- Montant :                    300 000 €
- Durée :                      20 ans
- Taux fixe :                    1,07 %
- Annuités :                    16 742,01 €
- Périodicité :                    annuelle

Le C.A.S.R.A. ne répond pas lorsque le C.A.C.E. répond.

La caisse d'épargne n'a pas répondu car la responsable des prêts aux collectivités est absente.

Le Crédit Mutuel ne répond pas.

La Caisse de dépôts et de consignations ne finance que le logement et la transition énergétique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et après délibération :

Pour : 12                      contre : 0                                      abstention : 0

- prend en considération qu'une seule proposition de prêt a été reçue en mairie,
- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté, pour le prêt de 300.000,00 € avec échéances annuelles,
- décide de demander au Crédit Agricole Centre Est les conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats,
- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget primitif les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **9. Point sur le P.C.A.E.T.**

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (L.T.E.C.V., août 2015) fixe des objectifs nationaux pour 2030 et 2050.

- Baisse des consommations d'énergies de 20% en 2030 (année de référence 2012),
  - o 40% concernant les énergies fossiles,
- Baisse des consommations d'énergies de 50% en 2050 (année de référence 2012)
- Baisse des gaz à effet de serre de 40% en 2030 (année de référence 1990)
- Neutralité carbone en 2050.

La communauté de communes doit faire un P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) pour définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour arriver aux objectifs nationaux.

#### **10. Tours de garde pour les élections**

Un point est fait sur les personnes disponibles afin d'assurer une permanence lors des élections régionales et départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochain.

#### **11. Information sur les travaux**

- Travaux de la place concernant l'abribus sont finis ;
- Travaux rue du Sablon : prévoir la réfection des trottoirs ;
- Travaux rue des Allavards : la régie est en train de finir les travaux de renforcement du réseau d'eau potable jusque la ferme Picat. Un poteau incendie a été installé au niveau de Pépinoix ;
- Local de la chasse : carrelage et peinture à réaliser

#### **12. Bail professionnel avec une nouvelle infirmière**

La commune dispose d'un local disponible à la location dans l'ancienne poste située 32 place du souvenir français à L'Albenc. Après le renoncement de Lauriane DUPONT, une nouvelle infirmière a été contactée : il s'agit d'Alexandra BARJHOUX de Vinay.

Mme Alexandra BARJHOUX est intéressée pour y installer son activité. Aussi il convient d'établir un bail professionnel avec cette dernière. Le bail proposé est consenti moyennant un loyer mensuel de 330 € majoré de 60 € de provision pour charges. La révision des loyers se fera tous les ans le 1<sup>er</sup> juin avec l'indice I.L.A.T.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à louer le local situé 32 place du souvenir français 38470 L'ALBENC moyennant un loyer mensuel de 330 € majoré de 60 € de provision pour charges,

- d'autoriser Monsieur le maire à signer le bail professionnel ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la conclusion du bail. Celle-ci a accepté l'offre de la commune pour occuper, avec un bail professionnel, l'ancienne poste.

Le loyer est de 330 € par mois avec une provision de charges de 60 € par mois.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                      contre : 0                      abstention : 0

**d'autoriser** Monsieur le maire à louer le local situé 32 place du souvenir français 38470 L'ALBENC moyennant un loyer mensuel de 330 € majoré de 60 € de provision pour charges,

**d'autoriser** Monsieur le maire à signer le bail professionnel ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la conclusion du bail. Celle-ci a accepté l'offre de la commune pour occuper, avec un bail professionnel, l'ancienne poste.

Le loyer est de 330 € par mois avec une provision de charges de 60 € par mois.

### **13. Point sur les nuisances sonores avec les motos le week-end**

Monsieur le maire informe avoir reçu de nombreuses plaintes d'habitants relatives aux nuisances sonores des motos qui tournent à longueur de week-end dans le village. Les motards étant très jeunes (12-13 ans) roulant sur des motos non homologuées pour circuler sur les routes. Monsieur le maire va essayer d'enquêter pour connaître l'identité de ces jeunes et contactera les parents pour que cesse ces nuisances.

### **14. Bail précaire avec le restaurateur pour qu'il puisse loger une saisonnière.**

Monsieur Tanneau restaurateur sur la place (Bistro Louise) cherche à loger une employée saisonnière du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 3 octobre 2021. Ayant des difficultés à trouver un logement à proximité de l'Albenc, il a sollicité la commune et demande si on peut lui mettre à disposition le cabinet dentaire.

Il est proposé au conseil municipal la conclusion d'un bail précaire pour la durée de quatre mois à S.A.R.L. MAELIO représentée par Monsieur Tanneau puisse héberger son employée saisonnier.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                      contre : 0                      abstention : 0

**D'approuver** le principe d'une occupation précaire des locaux du cabinet dentaire,

**De fixer** le loyer à 200 € par mois,  
**De préciser** qu'aucune charge relative à la période de location ne sera exigée,  
**De préciser** que deux pièces dudit cabinet resteront inaccessibles pendant la durée de la location,  
**D'autoriser** monsieur le maire à signer le bail précaire et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

#### **15. Demande de déplacement d'une antenne SFR**

Monsieur le maire expose qu'il a rencontré à plusieurs reprises les personnes représentant SFR suite à un projet de déplacement de l'antenne située actuellement sur le coteau. SFR souhaite déplacer cette dernière dans le clocher de l'église. Monsieur Gérard CAMBON précise que des demandes antérieures avaient été effectuées notamment pour une installation sur le site de la zone d'activité.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal si nous allons plus loin dans la démarche.

Refus du conseil municipal sur cette proposition à l'unanimité.

#### **16. Projet de mise en place de radars pédagogiques**

Monsieur le maire présente les devis correspondant à l'acquisition de radars pédagogiques. Il explique qu'il serait judicieux d'en installer quatre dont un en version solaire, les trois autres étant en version électrique. Ces derniers seraient installés à chaque entrée du village.

Suite à différents échanges, il ressort que l'acquisition d'un radar pédagogique, version solaire, serait suffisante pour constater l'impact réel sur la circulation. Monsieur le maire est interrogé concernant la maintenance de ce dispositif. Il précise qu'un contrat de maintenance est également proposé par l'entreprise.

L'ensemble des conseillers demande que l'on consulte des entreprises pour l'installation de panneaux 'priorité à droite' lumineux.

Monsieur le maire propose l'acquisition d'un radar pédagogique solaire auprès de l'entreprise Elancité d'une valeur de deux mille trente-cinq euros hors taxe, comprenant le radar, deux batteries, les panneaux solaire, un mât et ses fixations.

**Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer :**

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

Pour : 12                    contre : 0                    abstention : 0

D'approuver l'acquisition d'un radar pédagogique d'une valeur de 2 035.40 € H.T.,

D'autoriser monsieur le maire à signer et à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne cette acquisition,

De régler cette dépense conformément aux inscriptions budgétaires au budget primitif 2021. toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **17. Questions diverses**

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal que :

- Un arrêté de péril pour la maison de Monsieur Roger Pérotin rue Jocelyn a été pris dans le cadre des pouvoirs de police du maire. Un expert est missionné par le Tribunal Administratif de Grenoble.
- Un agent communal étant indisponible pour raison de santé il convient de prévoir le recrutement d'un agent polyvalent en contrat à durée déterminée sur trois mois,
- Un pot de départ concernant Mme Brigitte Lavina a été reporté au vendredi 2 juillet 2021 à 18h00 en mairie au vu du contexte sanitaire,

- Madame Jacquier Laforge, députée est venue en mairie le 28 mai dernier. Les échanges ont principalement porté sur les projets de la commune et plus généralement sur les difficultés que rencontrent les communes rurales,
- Les cours de dessin ont repris pour les enfants. Concernant les adultes la reprise se fera à compter du 9 juin prochain,
- La corvée des chemins a été réalisée, il resterait le chemin du maïs et le chemin carré à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le maire,  
Albert BUISSON

